

Madame, Monsieur,

Vous souhaitez entrer en formation Accompagnant Educatif et Social à l'IRTS Hauts-de-France. Vous trouverez ci-joint :

- une fiche d'inscription (à nous retourner) ;
- une lettre de motivation (à nous retourner) ;
- une attestation de dépôt de dossier (à nous retourner) ;
- une attestation sur l'honneur (à nous retourner) ;

- un document relatif à l'admission (conditions d'inscription et déroulement des épreuves) ;
- un document pédagogique relatif au métier et à la formation ;
- les dispositions réglementaires d'allègements et dispenses.

Le dossier d'inscription est à retourner sur le SITE CHOISI pour l'entrée en formation

- Site Métropole Lilloise - Parc Eurasanté Est - Rue Ambroise Paré – BP 71 - 59373 LOOS CEDEX
- Site Artois - 5 Rue Maurice Schumann - BP 20755 - 62031 ARRAS CEDEX
- Site Grand Littoral - Parc d'Activités de l'Etoile Rue Galilée - CS970008 - 59791 GRANDE SYNTHÉ
- Site Côte d'Opale - Boulevard Jacques Lefèvre - 62630 ETAPLES
- Site Hainaut Cambrésis - 35 Rue Ernest Macarez - 59300 VALENCIENNES

Calendrier des épreuves écrites

Dates des épreuves
03 septembre 2021



L'Astuce... l'IRTS vous encourage à vous inscrire au plus tôt au concours d'entrée pour 2 raisons :

- Il est possible de repasser l'écrit d'admissibilité plusieurs fois :
« Si je rate mon écrit, j'ai d'autres dates devant moi pour retenter ma chance ! »
 - Les dossiers des candidats sont enregistrés par ordre d'arrivée :
« Au plus tôt inscrit, au plus vite fixé pour passer mon écrit ! »
- Pour les candidats inscrits dans les DOM TOM, les concours auront lieu les 18 Mars 2021 et/ou 27 Mai 2021.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Le Service admission / information



Cadre réservé à l'IRTS

N° de dossier

Date d'enregistrement.....

Fiche d'inscription 2021

ACCOMPAGNANT EDUCATIF ET SOCIAL

Photo

I - Identité du candidat

Nom de naissance

Prénom

Nom marital

Sexe Masculin Féminin Nationalité

Age..... Date de naissance

Lieu de naissance Département de naissance

Situation familiale seul(e) sans enfant seul(e) avec enfant(s)

couple sans enfant couple avec enfant(s)

Profession des parents Parent 1 :

Parent 2 :

Tuteur :

Situation de handicap reconnue oui non

Handicap A - Auditif M - Moteur V - Visuel AV - Auditif Visuel

MV - Moteur Visuel AM - Auditif Moteur T - Auditif Moteur Visuel

XX - Autres

Service National Non obligatoire Non encore incorporable ou sursitaire

Exempté Accompli/journée citoyen



II - Adresse

Adresse

.....

Code Postal Ville

Téléphone Portable

Email

III - Règlement des frais de l'épreuve écrite d'admissibilité

Nom du titulaire du compte :

Banque :

N° de chèque :

Indiquez au verso du chèque le nom et prénom du candidat

IV - Pièces à joindre OBLIGATOIREMENT pour toute inscription

- une attestation sur l'honneur précisant que vous n'êtes plus dans le cursus scolaire (uniquement pour les personnes concernées) ;
- une lettre de motivation ;
- la photocopie de la pièce d'identité recto/verso en cours de validité ;
- pour les candidats lauréats de l'Institut de l'Engagement, la décision d'admission ;
- une déclaration sur l'honneur de compatibilité (modèle joint en annexe) ;
- un chèque de 35 euros libellé à l'ordre de l'IRTS (à joindre uniquement si vous n'êtes pas dispensé(e) de l'épreuve écrite) ;
- 3 enveloppes (format 23X16) affranchies au tarif en vigueur et libellées à vos nom et adresse ;
- une grande enveloppe affranchie à 4,20 € et libellée à vos nom et adresse ;
- l'attestation de dépôt de dossier complétée ;
- la photocopie du diplôme qui permet une dispense de l'épreuve écrite d'admissibilité (cf liste ci-dessous) :

Sont dispensés de l'épreuve écrite d'admissibilité :

- Les lauréats de l'Institut du service civique ;
- Diplômes au moins égaux ou supérieurs au niveau IV
- Les titulaires d'un DEAVS ou d'un DEAMP qui souhaitent s'inscrire dans une autre spécialité du diplôme d'Etat ;
- Les titulaires d'un DEAES qui souhaitent s'inscrire dans une autre spécialité que celle acquise au diplôme.
- Diplôme d'Etat d'auxiliaire de vie sociale ou mention complémentaire aide à domicile

- Certificat d'aptitude aux fonctions d'aide médico- psychologique ou Diplôme d'Etat d'aide médico- psychologique
- Diplôme d'Etat d'assistant familial
- Diplôme d'Etat d'aide-soignant
- Diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture
- Titre professionnel assistant de vie ou titre professionnel assistant de vie aux familles
- Certificat Employé familial polyvalent suivi du Certificat de qualification professionnelle assistant de vie
- Brevet d'études professionnelles Carrières sanitaires et sociales ou Brevet d'études professionnelles Accompagnement, soins et services à la personne
- Certificat d'aptitude professionnelle assistant technique en milieu familial ou collectif
- Certificat d'aptitude professionnelle Petite enfance
- Brevet d'aptitude professionnelle d'assistant animateur technicien
- Brevet d'études professionnelles agricole option services aux personnes
- Certificat d'aptitude professionnelle agricole service en milieu rural
- Certificat d'aptitude professionnelle agricole Services aux personnes et vente en espace rural

TOUT DOSSIER INCOMPLET NE SERA PAS RETENU

ATTENTION :

Lors de la signature des conventions de stages, l'employeur invoquant son intérêt légitime, peut demander au candidat :

- la communication du B2 du casier judiciaire qui n'est délivré qu'à certaines administrations pour des motifs précis (art. R79 du Code de procédure pénale) : art. 776-6° du code de procédure pénale s'agissant d'emplois auprès des mineurs ;
- l'indication de votre statut (formation initiale ou formation continue) et les pièces le justifiant (attestation de l'employeur, décision d'acceptation d'un congé individuel de formation, etc).

V - Formation scolaire et universitaire

Trois dernières classes fréquentées (fournir les photocopies des certificats de scolarité ou diplômes obtenus dans cette période) :

Année 2020/2021

Année 2019/2020

Année 2018/2019

Diplômes scolaires et universitaires obtenus (fournir les photocopies) :

Année

Année

Année

Autres diplômes et formations (ne pas joindre les photocopies)

- BAFA BAFD BEES BNS autres (précisez)

VI - Formation préparatoire et pré-stage

Etes-vous inscrit(e) en formation préparatoire pour 2020/2021 ? oui non

(joindre un certificat de scolarité)

Formation Lieu

Période du au

Etes-vous inscrit(e) en pré stage pour 2020/2021 ? oui non

Formation Lieu

Période du au

VII - Carrière professionnelle

Hors secteur social et médico-social :

Dates d'emploi	Employeurs	Fonctions

Dans le secteur social et médico-social :

Dates d'emploi	Employeurs	Fonctions

VIII - Statut lors de l'inscription

Lycéen, étudiant

Salarié bénéficiant d'un contrat de travail

Secteur : Public Privé

Secteur social

Secteur médico-social

Autre :

Etablissement d'emploi :

.....
.....

Temps plein Temps partiel, *Taux à préciser* : - de 60 heures par mois

Contrat

CDI depuis le

CDD du au

Autre (précisez) du au

Etes-vous inscrit au pôle emploi ? oui non

Si oui, joindre la photocopie de la carte d'inscription et la fiche de positionnement ou de prescription de votre référent.

Date d'inscription Droit ouvert jusqu'au

N° identifiant

Nom du référent

Adresse

.....

Code Postal Ville

Tél Fax

Etes-vous inscrit au CAP EMPLOI ? oui non

Si oui, joindre la photocopie de la carte d'inscription et la fiche de positionnement ou de prescription de votre référent.

Nom du référent

Adresse

Code Postal Ville

Etes-vous inscrit dans une mission locale ? oui non

Si oui, joindre la fiche de positionnement ou de prescription de votre référent.

Nom du référent

Adresse

Code Postal Ville

Etes-vous inscrit au PLIE ? oui non

Nom du référent

Adresse

.....

Code Postal Ville

Autre (précisez)

FINANCEMENT ENVISAGÉ

- Contrat de Professionnalisation
- Contrat d'Adaptation à l'Emploi
- Contrat d'Insertion dans la Vie Sociale
- Pôle Emploi
- Financement personnel
- Bourse régionale de la formation professionnelle (avoir 25 ans à la date d'entrée en formation)

Avez-vous passé une épreuve d'admission à l'IRTS en 2020 ? Oui Non

Si oui, résultat :

- Echec écrit
- Echec entretien

Je certifie avoir pris connaissance de la totalité du dossier, en accepter tous les termes, et je certifie également que toutes les informations dont j'ai fait état sont justes. J'accepte, par ailleurs, que mon nom et mes coordonnées figurent sur les fichiers informatiques utilisés pour la constitution des différentes listes de candidats.

Fait à le

Signature

Conformément au Règlement Européen sur la protection des données, vous bénéficiez des droits d'accès, de rectification, d'opposition, d'effacement, de portabilité et de limitation du traitement de vos données. Vous pouvez à tout moment nous envoyer une demande d'exercice de droits à l'adresse suivante: contact@irtshdf.fr

Cadre réservé à l'IRTS

N° de dossier

Date d'enregistrement

Service admission / information
Parc Eurasanté Est
Rue A. Paré
BP 71
59373 LOOS CEDEX
03 20 62 58 72

Cette attestation est à compléter par le candidat.
Elle sera retournée après enregistrement du dossier et sera conservée par le candidat.

ATTESTATION DE DEPOT DE DOSSIER 2021

ACCOMPAGNANT EDUCATIF ET SOCIAL

L'Institut Régional du Travail Social Hauts-de-France, certifie que

Nom

Prénom

Adresse

.....

Code Postal Ville

Tél. :

Portable :

a déposé un dossier d'inscription, au vu des pièces accompagnant le dossier vous êtes dans :

Cadre réservé à l'IRTS

Lycéen, étudiant, candidat à la formation préparatoire, service civique, demandeur d'emploi.

Salarié(e), autres ...

Epreuve écrite le :

Une convocation pour l'épreuve écrite vous parviendra environ 10 jours avant la date du concours.



FORMATION ACCOMPAGNANT EDUCATIF ET SOCIAL 2021

ATTESTATION DE PRISE EN CHARGE FINANCIERE
candidats bénéficiant d'un financement
(A faire remplir par le ou les organismes financeurs, document à nous
remettre à la rentrée de septembre 2021)

Je soussigné(e)

Madame - Monsieur :

Représentant : (Organisme - adresse - téléphone)

.....
.....
.....

Confirme avoir été contacté(e) par :

Madame – Monsieur

.....

Atteste qu'une demande de financement a été déposée le :

Auprès de (coordonnées de l'organisme)

.....
.....

Participation au financement ou co-financement de la formation AES envisagée en 2021 à l'IRTS
Hauts-de-France

COÛT DE LA FORMATION :

Pour toute demande de devis, joindre le service Scolarité-Financement.

Cette participation au financement ou co-financement pourra être confirmée le :

Signature

Cachet



DÉCLARATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e),

Nom et prénoms

Nom de jeune fille suivi du nom d'épouse pour les femmes mariées

Demeurant à

Né(e) le/...../..... à

Déclare sur l'honneur, conformément à l'article L227-10 du CASF et L133-6 du Code de l'action sociale et des familles, n'avoir pas fait l'objet d'interdiction administrative ni de condamnation pénale en raison d'une infraction incompatible avec les professions ouvertes aux titulaires du DEAES (Diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social).

Fait à Le

Signature

PROCESSUS D'ADMISSION

La prochaine épreuve écrite d'admissibilité aura lieu le :

- Jeudi 18 Mars 2021

Vous recevrez une convocation à l'épreuve écrite d'admissibilité environ 10 jours avant la date. Dans le cas contraire, veuillez nous contacter au 03/20/62/53/85 ou par mail : sbuche@irtshdf.fr

Conditions d'inscription :

Le candidat doit être âgé de 18 ans au moins à la date d'entrée en formation.

Sont dispensés de l'épreuve écrite d'admissibilité :

Les titulaires des titres et diplômes de niveau V visés ci-dessous :

Diplôme d'Etat d'assistant familial ;

Diplôme d'Etat d'aide-soignant ;

Diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture ;

Brevet d'études professionnelles carrières sanitaires et sociales ;

Brevet d'études professionnelles accompagnement, soins et services à la personne ;

Brevet d'aptitude professionnelle d'assistant animateur technicien ;

Brevet d'études professionnelles agricole option services aux personnes ;

Certificat Employé familial polyvalent suivi du Certificat de qualification professionnelle assistant de vie ;

Certificat d'aptitude professionnelle assistant technique en milieu familial ou collectif ;

Certificat d'aptitude professionnelle Petite enfance ;

Certificat d'aptitude professionnelle agricole service en milieu rural ;

Certificat d'aptitude professionnelle agricole Services aux personnes et vente en espace rural ;

Titre professionnel assistant de vie ;

Titre professionnel assistant de vie aux familles ;

Les titulaires des titres et diplômes de niveau IV ;

Les lauréats de l'Institut du service civique.

Le déroulement des épreuves d'admission :

Les épreuves d'admission comprennent une épreuve écrite d'admissibilité et une épreuve orale d'admission. Le coût de chacune de ces épreuves est défini chaque année par le Conseil d'Administration de l'ARTS.

Pour la rentrée 2021, le montant de l'épreuve écrite d'admissibilité s'élève à **35 €** et le montant de l'épreuve orale d'admission s'élève à **50 €** payables avant les épreuves d'admission.

En cas d'absence les frais engagés ne feront l'objet d'aucun remboursement.

L'épreuve écrite d'admissibilité et l'épreuve orale d'admission se déroulent **sur le site** qu'a choisi le candidat pour suivre sa formation.

Epreuve écrite d'admissibilité

L'épreuve écrite d'admissibilité est composée d'un questionnaire de dix questions orientées sur l'actualité sociale, soumis au candidat (durée de l'épreuve : 1 h 30 min). L'admissibilité est prononcée à partir de la note de 10/20. La notation s'effectue de la manière suivante :

- Qualité des idées développées : sur 10 points ;
- Maîtrise de la langue écrite : sur 10 points.

Le seuil minimum d'admissibilité est fixé chaque année par l'institut. Seuls les candidats qui ont passé avec succès les épreuves d'admissibilité sont convoqués pour l'épreuve orale d'admission.

Epreuve orale d'admission

L'épreuve d'admission consiste en un entretien d'une durée de 30 minutes sous la responsabilité d'un formateur et d'un professionnel des champs d'intervention concernés par le diplôme, sur la base d'un questionnaire ouvert, renseigné par le candidat sur le lieu d'examen de l'épreuve. A cette fin, le candidat dispose de 30 minutes de préparation dans une pièce isolée. L'épreuve d'admission est notée sur 20 points.

La notation s'effectue de la manière suivante :

- Capacité à communiquer ;
- Capacité à mener une réflexion ;
- Capacité à donner des éléments de motivation ;
- Capacités à élaborer son projet de formation.

L'admission est prononcée à partir de la note de 10/20. Le seuil minimum d'admission est fixé chaque année par l'institut.

La commission d'admission est composée du directeur de l'établissement de formation ou de son représentant, du responsable de la formation d'Accompagnant Educatif et Social et d'un professionnel, cadre d'un établissement ou service médico-social. C'est cette commission qui arrête la liste des candidats admis à suivre la formation (sous réserve que ces personnes obtiennent le financement de leur formation).

Pour obtenir de plus amples informations, des réunions sont organisées sur les cinq sites de l'IRTS Hauts-de-France :

REUNIONS D'INFORMATIONS WEBINAIRES
(Nous vous conseillons de consulter notre site internet et de vous rendre à une réunion organisée sur le site où vous souhaitez suivre la formation).

Réunions d'Informations Collectives Webinaire :

- 17 Décembre 2020 à 9h30
- 25 Janvier 2021 à 9h30
- 16 Mars 2021 à 9h30
- 9 Avril 2021 à 9h30

Présentation du DEAES **(Réforme du DEAMP et DEAVS suite au décret et à l'arrêté du 29/01/2016)** **Diplôme d'Etat d'Accompagnant Educatif et Social**

Les changements

AVS est devenu AES spécialité accompagnement au domicile :

- Modalités d'admission quasi similaire (entretien de 30mn au lieu de 20mn)
- Amplitude de 9 mois passe à 1 an
- Formation théorique 504h passe à 525h
- 4 DC au lieu de 6
- Durée stage plus long de 560h passe à 840h
- Certification disparition des 2 notes sèches à l'écrit

AMP est devenu AES spécialité accompagnement en structure

- Modalités d'admission quasi similaire (entretien de 30mn au lieu de 20mn)
- Amplitude identique
- Formation théorique de 495h passe à 525h
- 4DC au lieu de 6
- Durée stage 840h idem mais 3 stages possibles au lieu de 2
- Certification disparition des 2 notes sèches à l'écrit

I - Référentiel Professionnel : Les missions

- L'accompagnant éducatif et social réalise une intervention sociale au quotidien visant à compenser les conséquences d'un handicap, quelles qu'en soient l'origine ou la nature. Il prend en compte les difficultés liées à l'âge, à la maladie, ou au mode de vie ou les conséquences d'une situation sociale de vulnérabilité, pour permettre à la personne d'être actrice de son projet de vie.
- Il accompagne les personnes tant dans les actes essentiels de ce quotidien que dans les activités de vie sociale, scolaire et de loisirs.
- Il veille à l'acquisition, la préservation ou à la restauration de l'autonomie d'enfants, d'adolescents, d'adultes, de personnes vieillissantes ou de familles, et les accompagne dans leur vie sociale et relationnelle.
- Ses interventions d'aides et d'accompagnement contribuent à l'épanouissement de la personne à son domicile, en structure et dans le cadre scolaire et social.



Les fonctions :

- Participer à l'élaboration et à la mise en œuvre d'un accompagnement adapté à la situation de la personne, de ses besoins, de ses attentes, de ses droits et libertés
- Etablir une relation attentive de proximité en fonction des capacités et des potentialités de la personne
- Soutenir et favoriser la communication et l'expression de la personne
- Participer à son bien-être physique et psychologique
- Contribuer à la prévention de la rupture et/ou à la réactivation du lien social
- Transmettre et rendre compte de ses observations et de ses actions afin d'assurer la continuité de l'accompagnement
- Evaluer et réajuster régulièrement son intervention en fonction de l'évolution de la personne

II - Un tronc commun et 3 spécialités :

- **Spécialité 1 « Accompagnement de la vie à domicile »** contribue à la qualité de vie de la personne, au développement ou au maintien de ses capacités à vivre à son domicile.

Les principaux lieux ou modalités d'intervention : domicile de la personne accompagnée, particulier employeur, appartements thérapeutiques, centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS), foyers logement, maisons d'accueil rurale pour personnes âgées (MARPA), services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD), services d'aide à la personne (SAP), services d'accompagnement à la vie sociale (SAVS), services d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés (SAMSAH), services polyvalents de soins et d'aide à domicile (SPASAD), services de soins infirmiers à domicile (SSIAD) ...

- **Spécialité 2 " Accompagnement à la vie en structure collective "** contribue par son action au soutien des relations interpersonnelles et à la qualité de vie de la personne dans son lieu de vie collectif.

Les principaux lieux d'intervention : établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD), unités de soins longue durée (USLD), foyers logement, maison d'accueil rurale pour personnes âgées), (MARPA) pour adultes handicapés vieillissants (MARPAHVIE), maisons d'accueil spécialisées (MAS), foyers d'accueil médicalisés (FAM), foyers de vie, foyer occupationnel, établissements et services d'aide par le travail (ESAT), foyers d'hébergement, maisons d'enfants à caractère social (MECS), instituts médico-éducatifs (IME), institut d'éducation motrice (IEM), instituts thérapeutiques, éducatifs et pédagogiques (ITEP), centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS), les maisons relais, appartements thérapeutiques, établissements publics de santé mentale, accueil de jour...

- **Spécialité 3 " Accompagnement à l'éducation inclusive et à la vie ordinaire "** il facilite, favorise et participe à l'autonomie des enfants, adolescents et des jeunes adultes en situation de handicap dans les activités d'apprentissage, et les activités culturelles, sportives, artistiques et de loisirs.

Les principaux lieux d'intervention : structures d'accueil de la petite enfance, établissements d'enseignement et de formation, lieux de stages, d'apprentissage, d'alternance, ou d'emploi, lieux d'activités culturelles, sportives, artistiques et de loisirs, établissements et services médico-sociaux, lieux de formation professionnelle.

III - Conditions pour obtenir un report d'entrée :

Report 1 an :

- congé de maternité paternité ou adoption
- rejet d'une demande de mise en disponibilité ou pour garde d'un de ses enfants, âgé de moins de quatre ans.
- En cas de maladie, d'accident, ou si le candidat apporte la preuve.

Report 2 ans ou 1 an renouvelable deux fois:

- en cas de rejet du bénéfice de la promotion professionnelle ou sociale

- rejet d'une demande de congé individuel de formation ou de congé de formation professionnelle

Nécessité de confirmer son intention de reprise :

- Reprise de contact 3 mois avant le début de la formation

IV - Contenu et Organisation de la formation

- Formation d'une durée de 12 à 24 mois
- **Formation théorique** de 525 heures (dont une période de détermination de parcours (14 heures) et des temps de validation de l'acquisition des compétences (7 heures)

Socle commun : 378 heures

Spécialités : 147 heures

- **Formation Pratique :**

Pour un parcours complet, la formation pratique de 840 heures (24 semaines) est répartie sur deux ou trois stages dont un au moins de 245 heures (7 semaines) couvrant les quatre domaines de formation en lien avec la spécialité choisie

Salarié : durant la formation faire un stage hors établissement employeur de 140h

4 domaines de formation

Domaine de formation	Tronc commun	Spécialité
DF1 « Se positionner comme professionnel dans le champ de l'action sociale »	126 h	14 h
DF2 « Accompagner la personne au quotidien et dans la proximité »	98 h	63 h
DF3 « Coopérer avec l'ensemble des professionnels concernés	63 h	28 h
DF4 « Participer à l'animation de la vie sociale et citoyenne de la personne »	70 h	42 h

V - Modalités de certification :

Domaine de compétences	Intitulé de l'épreuve	Type d'épreuve et modalité de validation du DC
DC 1 : Se positionner comme professionnel dans le champ de l'action sociale	1) Epreuve : Note de réflexion sur le positionnement professionnel	Epreuve écrite : moyenne d'un contrôle continu et d'une épreuve de fin de formation

	<p>2) Une évaluation du stage ou de l'exercice professionnel</p>	<p>Coefficient 1</p> <p>Note de pratique professionnelle moyenne de toutes les notes de stage sur ce DC</p> <p>Coefficient 1</p> <p>Validation du DC : moyenne des 2 notes supérieure ou égale à 10</p>
<p>DC 2 : Accompagner les personnes au quotidien et dans la proximité</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Dossier de pratique professionnelle (entre 5 et 8 pages) <p>1) Soutenance orale du dossier de pratique professionnelle – 30 min</p> <p>2) Une évaluation du stage ou de l'exercice professionnel</p>	<p>Evaluation d'un dossier de pratique professionnelle de 5 à 8 pages présentant les modalités d'intervention de l'AES au quotidien, en lien avec la spécialité choisie</p> <p>Le document est réalisé par le candidat à partir d'un des stages ou sur le lieu d'exercice.</p> <p>La note de l'évaluation est posée en amont de l'épreuve orale</p> <p>Coefficient 1</p> <p>Soutenance orale à partir du dossier de pratique professionnelle</p> <p>Coefficient 2</p> <p>Note de pratique professionnelle (moyenne de toutes les notes de stages sur ce DC)</p> <p>Coefficient 2</p> <p>Validation du DC : moyenne de toutes les notes avec les coefficients supérieure ou égale à 10</p>
<p>DC 3 : Coopérer avec l'ensemble des professionnels concernés</p>	<p>1) Contrôle continu : Epreuve orale à partir d'une étude de situation</p>	<p>Epreuve orale : L'épreuve est organisée en cours de formation</p> <p>Présentation d'au moins une étude de situation vécue en stage ou sur le lieu d'exercice professionnel <u>en lien avec la spécialité choisie.</u></p>

	<p>2) Une évaluation du stage ou de l'exercice professionnel.</p>	<p>écrit de 2 à 3 pages et d'un échange avec le jury Coefficient 1</p> <p>Note de pratique professionnelle (moyenne de toutes les notes de stages sur ce DC) Coefficient 1</p> <p>Validation du DC : moyenne de toutes les épreuves supérieure ou égale à 10</p>
<p>DC 4 : Participer à l'animation de la vie sociale et citoyenne de la personne</p>	<p>1) Epreuve : exposé d'un projet favorisant l'animation de la vie sociale et citoyenne pour la/les personne(s) accompagnée(s)</p> <p>2) Une évaluation du stage ou de l'exercice professionnel</p>	<p>Exposé d'un projet avec des modalités d'expression libre</p> <p>Le projet, support à l'exposé, est élaboré individuellement ou collectivement Coefficient 2</p> <p>La note tient compte :</p> <ul style="list-style-type: none"> - du processus d'élaboration du projet et de sa réalisation, - de l'implication du candidat dans cette démarche - de la pertinence du projet au regard du contexte d'intervention et du public accompagné <p>Note de pratique professionnelle (moyenne de toutes les notes de stages sur ce DC) Coefficient 1</p> <p>Validation du DC : moyenne de toutes les notes avec les coefficients supérieure ou égale à 10</p>

VI - Financement de la Formation :

Vous pouvez bénéficier d'une prise en charge totale ou co-financée des frais de formation.

- Sur demande écrite au service scolarité financement, un devis sur lequel figure le coût de formation vous sera envoyé.
- Une prise en charge des frais de formation est possible sous certaines conditions: renseignez-vous auprès :
 - du Pôle emploi (AIF), du PLIE
 - du Conseil Général (pour les bénéficiaires du RSA, uniquement)
 - de l'AGEPIPH
 - de la préfecture du Nord
 - de l'établissement employeur (cours d'emploi, contrat de professionnalisation,).

Pour le conseil régional (PRF): aucune démarche individuelle ne peut être réalisée.

Veillez-vous rapprocher des organismes d'insertion (Pôle emploi si plus de 25 ans, Mission Locale si - de 26 ans, PAIO...) afin que ceux-ci vous établissent une note d'opportunité ou une fiche de positionnement.

Dispenses et allègements de domaines de formation "socle commun"

La dispense d'un domaine de formation entraîne la validation du domaine de compétence "socle" correspondant et donc la dispense des épreuves de certification s'y rapportant.															
Diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social niveau V	Diplôme d'Etat d'auxiliaire de vie sociale ou mention complémentaire aide à domicile	Certificat d'aptitude aux fonctions d'aide médico-psychologique ou Diplôme d'Etat d'aide médico-psychologique	Diplôme d'Etat d'assistant familial	Diplôme d'Etat d'aide-soignant	Diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture	Titre professionnel assistant de vie ou titre professionnel assistant de vie aux familles		Certificat Employé familial polyvalent suivi du Certificat de qualification professionnelle assistant de vie	Brevet d'études professionnelles Carrières sanitaires et sociales ou Brevet d'études professionnelles Accompagnement, soins et services à la personne	Certificat d'aptitude professionnelle assistant technique en milieu familial ou collectif	Certificat d'aptitude professionnelle Petite enfance	Brevet d'aptitude professionnelle d'assistant animateur technicien	Brevet d'études professionnelles agricole option services aux personnes	Certificat d'aptitude professionnelle agricole service en milieu rural	Certificat d'aptitude professionnelle agricole Services aux personnes et vente en espace rural
						Acquis avant 2016	Acquis après 2016								
Ministère responsable de la certification	Affaires sociales	Affaires sociales	Affaires sociales	Santé	Santé	Travail emploi formation	Travail emploi formation	Branche des salariés du particulier employeur IPERIA	Education nationale	Education nationale	Education nationale	Jeunesse et sport	Agriculture	Agriculture	Agriculture
DC1 socle : Se positionner comme professionnel dans le champ de l'action sociale	dispense	dispense	allègement				allègement		allègement		allègement		allègement		
DC2 socle : Accompagner la personne au quotidien et dans la proximité	dispense	dispense		dispense		allègement	dispense	allègement	dispense	allègement			dispense	allègement	dispense
DC3 socle : coopérer avec l'ensemble des professionnels concernés	dispense	dispense	allègement	allègement	allègement	allègement	dispense		dispense		allègement		dispense	allègement	allègement
DC4 socle : Participer à l'animation de la vie sociale et citoyenne de la personne	dispense	dispense				allègement	allègement	allègement	allègement		allègement	dispense	allègement		allègement

**LE DOSSIER D'INSCRIPTION
EST A RETOURNER SUR LE SITE CHOISI**



Site Métropole Lilloise

Rue Ambroise Paré
Parc Eurasanté Est
- BP 71 - 59370 LOOS CEDEX
Tél : 03 20 62 53 70
Mail : info.admission@irtshdf.fr



Site Grand Littoral

Parc de l'Etoile – Rue Galillée – BP 50001
59760 GRANDE SYNTHÉ CEDEX
Tél : 03 28 24 51 30
Mail : grand.littoral@irtshdf.fr



Site Côte d'Opale

Boulevard Lefevre – 62630 ETAPLES SUR MER
Tél : 03 21 89 97 00
Mail : cote.opale@irtshdf.fr



Site Artois

5, Rue Maurice Schumann – BP 20755
62031 ARRAS CEDEX
Tél : 03 21 24 09 09
Mail : artois@irtshdf.fr



Site Hainaut-Cambrésis

35, Rue Ernest Macarez - 59300 VALENCIENNES
Tél : 03 27 42 40 97
Mail : hainaut.cambresis@irtshdf.fr